

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet, à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESEVIERE, dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Présents : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mme Valérie TARDY – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Mme Solène GUIBERT – M. Mathieu ROBIN

Procurations : Mme Mélanie CHOBLET à Mme Christelle SAUVAGET – Mme Aurélie JOULIN à Mme Véronique BERGER MACOIN – Mme Sylvia CORDEL à M. Fabien GUIBRETEAU

Absents : Mme Aurélie GAZEAU – M. Grégory THEPAULT – M. Baptiste SORIN

Secrétaire de séance : M. Vincent BRETECHER

Assistait également à la réunion : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

#### ORDRE DU JOUR

- 53.07.22 SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée – Approbation du rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration 2021
- 54.07.22 Atlantic'eau : Convention relative aux travaux de desserte en eau potable Îlot d'Anjou
- 55.07.22 Création d'un poste d'adjoint technique territorial et fermeture d'un poste d'ATSEM
- 56.07.22 Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité service communication
- 57.07.22 Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité service culturel

-----

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Vincent BRETECHER en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 juin 2022 a été adopté à l'unanimité.

-----

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **53.07.22 - SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée – Approbation du rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration 2021**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente le rapport des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration 2021 pour la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, présentant les opérations prises en charge par la SAPL pour l'année 2021.

Monsieur Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle que l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a pour vocation d'apporter à ses actionnaires une assistance dans les différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain, la création et la construction de bâtiments et enfin dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport présenté de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

## RESEAUX

### **54.07.22 - Atlantic'eau : Convention relative aux travaux de desserte en eau potable Îlot d'Anjou**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, présente, dans le cadre de la construction de logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage de Podeliha, la convention relative aux travaux de desserte en eau potable pour l'opération « Îlot d'Anjou ».

Le montant total de l'opération est de 18 564.26€ TTC. La participation communale est de 50%, il restera à charge 9 282.13€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation communale demandée par Atlantic'eau, approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents liés.

## PERSONNEL COMMUNAL

### **55.07.22 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial et fermeture d'un poste d'ATSEM**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire, rappelle qu'un agent nommé sur le grade ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe part en retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Il est nécessaire de fermer son poste du tableau des emplois et effectifs pour le 31 octobre 2022.

De plus, pour assurer les missions de surveillance, d'accompagnement et de ménage en école, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à 87% d'un temps complet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, supprime le poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe au 31 octobre 2022, crée un emploi d'agent technique territorial en charge des missions de surveillance, d'accompagnement et de ménage en école, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, publier la vacance de poste et mener à bien le recrutement pour ce poste et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2022 chapitre 12

## 56.07.22 - Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité service communication

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste « Parcours Emploi Compétences », pour la communication, a été ouvert suite au conseil municipal du 16 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir un accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an à compter du 22 août 2022, pour répondre aux besoins et projets communication de la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer pour une durée d'un an à compter du 22 août 2022, un poste destiné à répondre à un accroissement temporaire d'activité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant et à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce contrat.

## 57.07.22 - Création d'un poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité service culturel

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'ouvrir un poste d'accroissement temporaire d'activité culturel pour permettre un accompagnement de l'agent en poste avant un congé maternité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'accroissement temporaire d'activité d'une quotité de travail d'un temps plein du 8 juillet au 31 octobre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer pour une durée de 6 mois, un poste destiné à répondre à un accroissement temporaire d'activité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant et à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce contrat.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### Informations diverses

#### Evènements

Monsieur le Maire rappelle les prochains événements organisés sur la commune :

- Samedi 9 juillet : Pique-nique écocitoyen, 12h00, Jardins de la Boulogne
- Jeudi 21 juillet : Les Ephémères, 19h00, Place Saint Sauveur
- Dimanche 28 août : Ramassage des déchets, 10h00
- Samedi 17 et dimanche 18 septembre : Journées Européennes du Patrimoine
- Samedi 24 septembre : Cérémonie de remise du drapeau « Devoir de Mémoire », 9h00, salle Bouton d'Art

#### Plan de la commune

Mme Christelle SAUVAGET, Adjointe au Maire, présente la réflexion actuelle de la commission communication sur le futur plan de la commune.

Il est proposé aux conseillers intéressés pour participer à ce travail de refonte du plan de se rapprocher de Mme Christelle SAUVAGET pour organiser un futur groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures.

Compte-rendu de séance du 7 juillet 2022 signé par :

Le secrétaire de séance,



Vincent BRETECHER



Le Maire,



Bernard DABRETEAU